

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 13
- Absent excusé : 02

Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation : 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme DELAHAYES Oksana, Mme VAUQUENU Mélanie, M. MAHE Olivier, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, Mme Betty PERCHEREL, M. Franck BASSET, M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRADILLY, M. Pierre-Yves LE HIR, M BOUGARD Frédéric.

Absentes excusées : Mme Hélène BRUGALLE, Mme PEUVREL Mireille.

Secrétaire de séance : M BOUGARD Frédéric.

Délibération n°58/2026

OBJET : AVENANT AU MISSIONS DE RELEVES ET DIAGNOSTICS DE L'EGLISE SAINT-LUBIN.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la délibération n°60/2025 validant le devis présenté par l'architecte Baizeau concernant des études et missions de diagnostic sur l'état de l'église communale.

Monsieur le Maire propose un avenant pour une réunion publique restituant le travail, notamment historique de l'architecte.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDENT le devis présenté par l'architecte Baizeau pour un montant de 600.00 € H.T. ;
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Longaulnay, le 04 août 2026.

Pour extrait conforme
Le maire,
David BUISSET

